

**Service instructeur**

Direction des Routes et des Transports (DRT)  
Service Entretien Exploitation et Sécurité (SEES)

N° 3e/10-08

**Services consultés**

Direction du Patrimoine et du Droit des Sols (DPS)  
Direction des Affaires Juridiques (DJU)

**Déplacement de la Route Départementale 107 (avenue de Bâle) à Huningue et Saint-Louis**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet, dans le cadre du déplacement de la RD 107 (avenue de Bâle) à Huningue et Saint-Louis, d'approuver le bilan de la concertation menée au titre des articles L.300-2 et suivants du Code de l'urbanisme, d'approuver les études d'avant-projet et de solliciter l'ouverture de l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.123-1 du Code de l'environnement, ainsi que l'article L.131-4 du Code de la voirie routière.*

**I - PREAMBULE**

Afin de créer un site de recherche de niveau mondial, dénommé "Campus du savoir", le groupe NOVARTIS (NOVARTIS PHARMA AG et NOVARTIS France S.A.) a décidé de procéder à la restructuration de son site St-Johann à Bâle.

Dans cette perspective, il a été décidé de déplacer l'actuelle route départementale n° 107 (avenue de Bâle) en créant un nouveau cheminement pour cette dernière.

**II - CONCERTATION**

Par délibération, en date du 12 octobre 2007, la Commission Permanente a arrêté, après consultation des conseils municipaux de Huningue et Saint-Louis, les modalités de la concertation à mettre en place conformément aux dispositions des articles L.300-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Le Département du Haut-Rhin, maître d'ouvrage des travaux de déplacement de la RD 107, a ainsi procédé aux opérations suivantes, pour la présentation des éléments du projet à la population et aux acteurs concernés :

- Mise en place d'un avis d'information par voie d'affichage, sur le site et en mairie, indiquant les dates de la concertation, ainsi que publication dans les journaux locaux (les Dernières Nouvelles d'Alsace et l'Alsace) les 23 et 24 octobre 2007 des modalités de concertation,
- Mise à disposition du public, du 29 octobre au 18 novembre 2007, dans les mairies de Huningue et de Saint-Louis, de panneaux de présentation des aménagements envisagés (situations, natures, objectifs, principaux impacts, ...),
- Recueil des observations dans des registres mis à disposition du public,
- Organisation d'une réunion publique de clôture de la concertation en mairie de Huningue le 19 novembre 2007.

### **III - BILAN DE LA CONCERTATION**

#### ▪ **Exposition**

Au terme de cette période d'exposition, il a été pris connaissance des **observations** apposées **sur les registres mis à disposition** dans les lieux ci-dessus mentionnés.

Le registre mis à disposition en mairie de Saint-Louis n'a recueilli aucune observation. En mairie de Huningue, une personne a consigné les observations suivantes ;

<b>Remarque formulée</b>	<b>Réponse apportée</b>
Au regard de l'illustration 3D présentée sur le panneau n° 10, que devient la station d'épuration (STEIH) ? De même pour la société Clariant ...	La STEIH est nécessaire au fonctionnement des entreprises du secteur. Il n'existe aucun projet d'extension du campus NOVARTIS sur l'emprise de la STEIH ou de la société Clariant. L'illustration, sur le panneau concerné, a pour vocation essentiellement de présenter le projet du "campus du savoir" porté par la société Novartis ; son environnement est masqué par une trame verte mais il ne disparaîtra pas en réalité.

#### ▪ **Réunion publique**

Dans un deuxième temps, s'est déroulé la **réunion publique de clôture**, qui a rassemblé environ 120 personnes. Le tableau suivant synthétise l'ensemble des interrogations formulées par la population ainsi les réponses apportées ;

<b>Remarques formulées</b>	<b>Réponses apportées</b>
Le financement du projet est assuré par la société NOVARTIS, dans quelles conditions seront passées les consultations pour la réalisation des travaux ?	S'agissant d'une route départementale, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département du Haut-Rhin et les appels d'offres seront donc conformes aux procédures de passation des marchés publics.
La ligne de bus qui emprunte l'actuelle avenue de Bâle et l'arrêt de bus qui dessert la société NOVARTIS seront-ils maintenus?	La ligne de bus sera maintenue. Les emplacements des arrêts de bus sont en cours d'étude.

Remarques formulées	Réponses apportées
Pourquoi ne pas avoir retenu une variante qui emprunterait le "prolongement Nord" de la rue de l'Industrie ?	Ce tracé pose des problèmes de maîtrise foncière, notamment à cause d'une voie ferrée qui suit le même tracé.
Pourquoi ne pas avoir retenu la variante qui emprunterait la voie de chemin de fer le long de la frontière ?	La largeur de l'emprise disponible est insuffisante. Les installations de la société Clariant localisées au Sud de l'établissement ne peuvent être déplacées.
Y aura-t-il une bande cyclable des deux côtés de la voie ?	Oui cela est prévu dans le projet.
Pourquoi ne pas créer une piste cyclable en site propre ? Elle serait plus sécurisante car les voitures roulent trop vite et les bandes cyclables de l'actuelle avenue de Bâle sont, très souvent, occupées par des poids lourds qui stationnent en attendant de remplir les formalités douanières.	Le problème de la vitesse des conducteurs n'est pas lié au déplacement de la RD 107 et dépasse le cadre de la concertation. Le trafic des poids-lourds sur cet axe sera amené à diminuer fortement. Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2008, le trafic sera limité à la seule desserte des entreprises locales. Des comptages seront effectués et un premier bilan est programmé en mars 2008. D'autre part les formalités douanières seront simplifiées afin de faciliter les passages en douane. Enfin une piste cyclable le long des berges du Rhin est intégrée au projet de campus NOVARTIS, à terme elle reliera Huningue au centre de Bâle. Cette piste cyclable ne pourra cependant être aménagée qu'après le démantèlement du port St Johan en 2010. L'emprise disponible côté français n'est pas très importante et les berges sont en mauvais état. Le financement de la restauration des berges et de l'aménagement de la piste devra encore être précisé.
Une enquête origine/destination des usagers de la RD 107 a-t-elle été menée ?	Non, pas avec ce degré de précision, néanmoins de nombreux comptages routiers ont été réalisés, et les études de trafic intègrent un périmètre très large.
Le trafic est souvent très chargé sur l'avenue de Bâle aux heures de pointe, le nouveau tracé, et particulièrement, son débouché en Suisse, ne vont-ils pas engendrer des problèmes de circulation supplémentaires ?	Plusieurs facteurs devraient améliorer ces points : le trafic devrait connaître une baisse importante liée à la mise en service de la Nordtangente / A 35. Le trafic des poids lourds va également fortement baisser car il sera limité à la desserte des entreprises locales. De plus, en collaboration avec la Ville de Bâle, le nœud routier Kolhenstrasse / Elsässerstrasse sera mis sous étroite surveillance. Si les conditions de trafic étaient amenées à se dégrader, plusieurs aménagements du carrefour sont d'ores et déjà envisagés. Enfin, des aménagements rue de la Paix à Saint-Louis sont prévus (mini-giratoires, rétrécissements de chaussée) pour éviter un transfert de la circulation vers des zones d'habitation.

Remarques formulées	Réponses apportées
La plate-forme douanière de Saint-Louis est saturée, les transferts de circulation sur cet axe ne vont-ils pas aggraver une situation déjà délicate ?	C'est un problème difficile, plusieurs solutions sont étudiées actuellement, mais cela dépasse le cadre de la concertation liée au déplacement de la RD 107.
Quel est l'avenir de l'actuelle avenue de Bâle ?	Les terrains de l'actuelle avenue de Bâle seront rétrocédés à la commune de Huningue. La voie sera transformée en impasse et sera dotée d'une aire de retournement. L'accès au site de la société Clariant sera déplacé de la rue de l'Industrie vers l'extrémité de l'actuelle avenue de Bâle. La frontière sera matérialisée par une clôture et les terrains occupés par l'actuel poste de douane seront cédés à la société NOVARTIS. Les modalités de réaménagement de la voie ne sont pas encore arrêtées.
Comment les 5000 nouveaux employés du campus de la société NOVARTIS vont-ils accéder au site et où gareront-ils leurs véhicules ?	La société NOVARTIS mène une réflexion approfondie sur les lieux d'habitations potentiels de ses nouveaux employés et sur les modes de déplacement. En raison de la capacité limitée des parcs de stationnement de la société, seul 1 employé sur 3 pourra accéder au site en utilisant sa voiture. La solution passe par un développement des transports en commun et les circulations douces ainsi qu'une incitation à les utiliser.

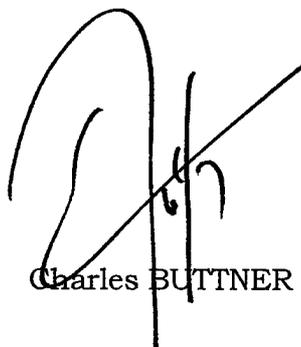
#### **IV - CONCLUSION**

La nature des diverses observations formulées ne remet pas en cause les principes d'aménagement retenus à ce stade du projet.

En conclusion, je propose à la Commission Permanente de bien vouloir ;

- approuver le bilan de la concertation, au titre des articles L.300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, décrit au rapport ;
- approuver l'avant-projet, déposé sur le bureau de votre Assemblée ;
- solliciter l'ouverture de l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.123-1 du Code de l'environnement, ainsi que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme si nécessaire ;
- décider d'intégrer à ladite enquête, la procédure de classement au domaine public routier départemental de la future voie conformément aux dispositions de l'article L. 131-4 du code de la voirie routière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER